



UNE
MARTINIQUE
GAGNANTE
AVEC LA GUADELOUPE ET LA GUYANE

Notre charte

Désirant mener une action politique et citoyenne, guidée par le bon sens, l'Association MARTINIQUE GAGNANTE a pour objectif de remettre l'Humain au centre du débat pour la gouvernance de la Cité.

Nous exprimons par la présente charte notre adhésion indéfectible aux valeurs primordiales que sont la Responsabilité, la Solidarité, l'Égalité, la Paix, la Liberté et la Justice.

Le choix politique que nous avons opéré, en participant à la création et au développement de l'Association MARTINIQUE GAGNANTE, est dicté par notre foi sans faille en un avenir meilleur, fondé sur la recherche du mieux-vivre ensemble.

Nous avons abandonné toutes les expressions de la peur.

Nous sommes conscients de nos qualités et compétences, de nos défauts et limites. Ainsi, nous sommes en mesure de mettre en œuvre un processus de co-crédation politique, sociale et économique.

De même, nous nous astreignons à appliquer dans toutes nos entreprises, les principes fondamentaux de la gestion efficiente de projet, ainsi qu'à tirer des bilans, intermédiaires et finaux, de toutes nos actions, avec sincérité et honnêteté.

Chaque individu est responsable de ses actes et de ses choix. Mis en commun, ce sont nos choix et nos actes qui créeront une société où chacun contribuera, à sa façon, au rayonnement du plus grand nombre. Le principe d'altérité est ici élevé à son plus haut degré : l'Autre, c'est moi, et Je suis l'Autre.

Nos membres sont libres d'expression et responsables de leurs déclarations. Ils ont la possibilité de participer à l'organisation de l'association ainsi qu'aux événements politiques. Nos membres sont accueillis sans aucune discrimination.

Ils doivent procéder à leur inscription sur les listes électorales et voter chaque fois que l'occasion leur en est donnée. Ils s'engagent à être à jour de leurs cotisations.

Les membres de l'association MARTINIQUE GAGNANTE, mis en cause pour des délits relatifs à leurs responsabilités ou contraires aux valeurs et principes précités, seront suspendus en cas d'ordonnance de renvoi devant la juridiction pénale, et pourront être exclus en cas de condamnation, par les juridictions répressives, même en première instance.

Cas particulier des dirigeants de MARTINIQUE GAGNANTE et candidats élus

Les membres élus à des fonctions publiques et les membres dirigeants de l'association MARTINIQUE GAGNANTE s'engagent à faire de l'intérêt général leur seul et unique objectif. De même, ils s'obligent à une probité infaillible et à un respect total des lois de la République française.

Les élus de MARTINIQUE GAGNANTE respecteront le non-cumul des mandats dès leur élection. La règle est qu'un individu ne peut être investi que d'un seul mandat électif à la fois.

En outre, les membres élus de MARTINIQUE GAGNANTE s'engagent à ne briguer que deux mandats dans une même fonction élective. Cette limite s'inscrit dans un souci d'efficacité et d'implication totale.

Le candidat élu à la Présidence d'une collectivité publique n'occupera cette fonction qu'une fois. Cette disposition traduit notre volonté d'assurer un renouvellement des responsables politiques, et d'intéresser le plus grand nombre à la gouvernance de la Cité.

Les candidats justifient annuellement de leurs déclarations de revenus aux services fiscaux et répondront à toutes les exigences relatives à la transparence de la vie politique.

Aucun comportement pouvant être assimilé à un abus de pouvoir, à un conflit d'intérêt ou à l'utilisation à des fins personnelles des moyens de l'Association, de l'Etat ou d'une collectivité publique quelle qu'elle soit, n'est admis.

*Je, soussigné (nom, prénom et qualité).....
m'engage à travailler dans le cadre de mon action politique en accord avec les procédés et principes décrits dans la présente charte.*

Tél :

Signature

Mail :